

Modifications apportées à l'indice des prix de l'hébergement pour voyageurs de l'Indice des prix à la consommation (IPC) à compter de l'IPC de janvier 2016

Contexte

L'Indice des prix à la consommation (IPC) mesure les fluctuations des prix des biens et services de consommation au fil du temps. Pour représenter avec exactitude les fluctuations survenant au sein du marché et dans le comportement des consommateurs, Statistique Canada revoit et met à jour périodiquement les méthodes appliquées aux diverses composantes du programme de l'IPC. La diffusion de l'IPC de janvier 2016 (publié le 19 février 2016) marque la mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de la composante de l'hébergement pour voyageurs de l'IPC.

L'indice des prix de l'hébergement pour voyageurs se rattache à l'indice des prix des loisirs, de la formation et de la lecture, qui constitue une composante principale de l'IPC d'ensemble. Lors de la publication de l'IPC de janvier 2015, le poids de la composante de l'hébergement pour voyageurs au sein du panier, qui visait la période de référence de pondération de 2013 et correspondait aux prix du mois d'enchaînement (décembre 2014), se chiffrait à 1,02 %.

Les changements qui suivent ont été apportés à l'indice des prix de l'hébergement pour voyageurs :

1. **Nous n'effectuons plus de répartition interprovinciale des poids.** Dans le passé, des ajustements étaient faits pour tenir compte du fait qu'une partie des dépenses de consommation visant les services d'hébergement sont effectuées à l'extérieur de la province de résidence des consommateurs. Désormais, nous ne faisons plus ces ajustements, ce qui permet d'adopter une approche domestique pour les indices provinciaux, comme c'est le cas pour l'indice national.
2. **L'échantillon de points de vente a été mis à jour** afin qu'il représente mieux les transactions effectuées entre les fournisseurs de services et les consommateurs canadiens. Les points de vente du nouvel échantillon ont été sélectionnés à partir du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada, parmi une population cible d'entreprises classées sous le code 7211 (Hébergement des voyageurs) du Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012).
3. **La manière de relever les prix a été modifiée** afin qu'elle reflète un comportement d'achat constant à travers le temps. Chaque prix relevé correspond maintenant à une réservation faite pour un intervalle de temps fixe avant la date d'occupation. Cette façon de faire aide à éliminer les fluctuations de prix résultant des variations dans l'intervalle de temps qui sépare la date de la réservation et la date d'occupation pour différentes périodes de référence.
4. **La structure d'agrégation a été modifiée** afin de l'harmoniser avec les pratiques employées dans le cas des autres composantes de l'IPC. Les strates géographiques utilisées pour la majorité des autres composantes de l'IPC remplacent les strates existantes (qui étaient basées sur les régions touristiques définies dans le cadre de l'Enquête sur les voyages des Canadiens) et elles servent à la sélection des points de vente et à l'agrégation des variations de prix à l'échelle régionale et nationale. La formule communément employée de la moyenne géométrique non pondérée est la seule formule utilisée pour le calcul des variations moyennes des prix au niveau d'agrégation le plus bas.

La méthodologie actualisée reflète mieux les habitudes de consommation changeantes des Canadiens et accroît l'uniformité avec les méthodes utilisées pour les indices des autres composantes de l'IPC. Il est à noter que la modification des éléments méthodologiques d'un indice, quelle qu'elle soit, peut entraîner des variations dans la tendance de la série. Il faudra en conséquence interpréter avec prudence l'indicateur de variation des prix sur 12 mois, en particulier au cours de l'année qui suivra la mise en application de la nouvelle méthodologie.